

# DEMANDE DE REMPLACEMENT DE CARTE(S) (HORS CMI)

Ce document ainsi que vos courriers postaux sont à adresser au siège de la MDPH DU NORD :  
MDPH 59 - 21 rue de la toison d'or - CS 20 372 - 59669 VILLENEUVE D'ASCQ CEDEX  
☎ 03 59 73 73 73 - Fax : 03 59 73 73 00

## DEMANDEUR

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

## REPLACEMENT DEMANDÉ POUR LA / LES CARTE(S) SUIVANTE(S)

Priorité  Invalidité  Stationnement

### Bénéficiaire de la ou des carte(s) :

*Si vous souhaitez demander des remplacements de carte(s) pour plusieurs bénéficiaires, vous devez remplir un formulaire de demande pour chaque bénéficiaire.*

Nom : ..... Prénom : .....

Date de naissance : .....

N° de dossier MDPH, si connu : .....

## MOTIF DE LA DEMANDE

Perte  Vol  Autre  
Détaillez « Autre »

**Vous devez impérativement joindre à votre demande  
une attestation sur l'honneur de perte ou de vol.  
Toute déclaration mensongère vous expose  
à des poursuites pénales.**

.....  
.....  
.....  
.....

*En 2017, la Carte Mobilité Inclusion (CMI) remplace les cartes de priorité, d'invalidité et de stationnement. Ces dernières restent valables jusqu'à la date d'expiration et au plus tard jusqu'au 31 décembre 2026 pour les cartes à durée définitive. La CMI offre les mêmes droits et avantages que les précédentes cartes, les conditions d'attribution restent inchangées. La demande de duplicata de CMI est à effectuer sur : [www.carte-mobilite-inclusion.fr](http://www.carte-mobilite-inclusion.fr)*

**Ne pas joindre de photo, celle-ci vous sera demandée ultérieurement.**

**Date et signature du demandeur :**